



Plan de mise en œuvre
pour un gouvernement ouvert
de l'Office national du film du Canada
(PMOGO)

OCTOBRE 2015

Tableau de contrôle des versions

| Version | Date des modifications | Brève description des modifications | Auteurs |
|---------|------------------------|--|------------------------------|
| 0.1 | 2015-09-01 | Première ébauche | Pierre Métras, Nicole Périat |
| 0.2 | 2015-09-22 | Version intégrant les retours de la direction et du Secrétariat du Conseil du trésor | Pierre Métras, Nicole Périat |
| 0.3 | 2015-10-02 | Version initiale pour confirmation par la direction avant traduction | Pierre Métras, Nicole Périat |
| 0.9 | 2015-10-27 | Version définitive pour approbation | Pierre Métras |
| 1.0 | 2015-10-30 | Version approuvée. Publication sur ouvert.canada.ca | Pierre Métras |

Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert de l'Office national du film du Canada

Préparé par la Direction de la gestion de l'information (GI) de la Division finances, opérations et technologies (FOT), Office national du film du Canada (ONF).

© Office national du film du Canada, 2015

Ce document est offert en médias substitués sur demande.

Le présent document est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)

Direction de la gestion de l'information

Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Montréal, (Québec) H4N 2N4

info@onf.ca

Numéro sans frais : 1-800-267-7710

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Sommaire exécutif..... | 4 |
| 2. Approbations..... | 5 |
| 3. Objet..... | 6 |
| 4. Contexte..... | 7 |
| 4.1. Mandat, vision et mission de l'ONF..... | 7 |
| 4.2. Défis et réponses de l'ONF en matière de gouvernement ouvert..... | 8 |
| 4.3. Facteurs critiques de succès..... | 9 |
| 5. Résultats..... | 10 |
| 5.1. Contribution de l'ONF aux résultats du gouvernement ouvert..... | 10 |
| 5.2. Vision et orientations stratégiques de l'ONF..... | 10 |
| 6. Structures de gouvernance et processus décisionnels..... | 12 |
| 6.1. Rôles et responsabilités – Administrateur général et cadre supérieur responsable de la gestion de l'information..... | 12 |
| 6.2. Rôles et responsabilités – Intervenants clés..... | 15 |
| 6.3. Communication, sensibilisation et mobilisation..... | 16 |
| 7. Tableau de planification : Exigences de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i> | 17 |

1. Sommaire exécutif

Le Canada a pris un engagement de longue date au regard de l'ouverture et de la responsabilisation, qui sont les pierres angulaires d'une démocratie forte et moderne. Allant de l'adoption des lois sur l'accès à l'information, il y a plus de 30 ans, aux actuelles activités de gouvernement ouvert et de divulgation proactive, le gouvernement du Canada a travaillé de façon à assurer la transparence des opérations fédérales afin de pouvoir rendre des comptes aux Canadiens. Les engagements énoncés dans le [Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2014-2016](#) permettront de faire progresser davantage la prestation de programmes et de services transparents et responsables axés sur les besoins des Canadiens et des Canadiennes.

La communication proactive des données et des renseignements représente le point de départ de toutes les autres activités du gouvernement ouvert. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a fermement établi le concept d'« ouverture par défaut » dans son cadre stratégique obligatoire par l'émission de la [Directive sur le gouvernement ouvert](#).

Depuis sa création en 1939, l'un des mandats de l'ONF a toujours été de présenter le Canada sous toutes ses facettes aux Canadiens et au reste du monde à travers des œuvres cinématographiques et multimédias. L'avènement d'Internet a permis de démultiplier cet effort de partage de la réalité canadienne en ouvrant le répertoire des 13 000 productions de l'organisme à la diffusion sur le Web et les autres plateformes. En soutenant la directive du gouvernement ouvert, l'ONF va poursuivre cet effort de partage et de transparence en mettant à disposition du public toutes les données et l'information à valeur opérationnelle qui supportent son mandat. Ce plan de mise en œuvre présente les objectifs de ce cadre stratégique, les défis à surmonter ainsi que les facteurs de succès, les résultats attendus et les étapes pour y parvenir.

L'ONF fait face à de grands défis culturels, organisationnels et techniques afin d'ouvrir ses données opérationnelles. Une attention particulière devra être portée aux informations touchant aux œuvres de la collection qui sont régies par des lois de protection de la propriété. Après avoir réalisé un inventaire complet des données et de l'information, il lui faudra changer ses processus afin que celles-ci puissent être extraites et publiées sur le site du gouvernement ouvert. L'organisation a déjà mis en place des systèmes de gestion des médias (MAM : Media Asset Management) et lancé le projet Eureka de gestion de l'information, qui l'aideront dans l'atteinte de cet objectif de fournir des services ouverts par défaut à la population canadienne.

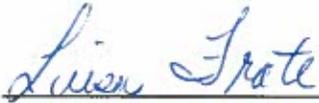
L'effort d'ouverture de l'ONF produira des résultats qui soutiendront 2 des 5 orientations du plan stratégique 2013-2018 de l'organisation :

- *Accroître la présence, la notoriété et la portée des œuvres de l'ONF en favorisant les relations significatives avec la population canadienne et du monde entier.* L'instauration d'un dialogue ouvert avec les citoyens sera l'occasion d'établir une relation significative et un engagement avec la population canadienne et nos diverses clientèles.
- *Transformer la structure organisationnelle de l'ONF, en en faisant un organisme évolutif, dynamique et souple, pour travailler et pour créer autrement.* L'ouverture des données et de l'information permettront de promouvoir la collaboration et la synergie.

Afin d'obtenir ces résultats, l'ONF mettra en place de nouvelles structures de gouvernance et des processus décisionnels et de surveillance. En particulier, le cadre supérieur en gestion de l'information (CSGI) est responsable de veiller à l'avancement du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert. Il pourra s'appuyer sur deux comités, le groupe d'orientation et le comité AccèsGO, qui l'assisteront pour l'ouverture des données et de l'information, ainsi que veiller à la protection des données personnelles ou lever les restrictions d'accès. Un plan de communication sera également mis en place afin de sensibiliser les employés de l'ONF et de les mobiliser autour de la politique d'ouverture par défaut.

La mise en œuvre de ce plan s'échelonnera jusqu'en mars 2020 afin de satisfaire à toutes les étapes de la directive du gouvernement ouvert. Ce plan sera révisé annuellement pour tenir compte de l'avancement du projet.

2. Approbations



Luisa Frate CPA, CA

Cadre supérieur responsable de la gestion de l'information
Directrice Générale, Finances, Opérations et Technologies
Office national du film du Canada

30. octobre. 2015

Date



Marie Josée Drouin

Directrice de la gestion de l'information
Division des Finances, Opérations et Technologies
Office national du film du Canada

15/10/30

Date



Claude Joli-Coeur

Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de
l'Office national du film du Canada

30/10/2015

Date

3. Objet

Le présent document décrit le plan de l'Office national du film (ONF) en vue d'exécuter des activités et des produits livrables qui satisfont aux exigences de la [Directive sur le gouvernement ouvert](#) afin d'en arriver à la pleine conformité au plus tard à la date d'échéance de la mise en œuvre, le 31 mars 2020.

L'objectif de la Directive est d'augmenter au maximum la communication de l'information et des données gouvernementales ayant une valeur opérationnelle afin d'appuyer la transparence, la reddition de comptes ainsi que la mobilisation des citoyens et d'optimiser les avantages socioéconomiques au moyen de la réutilisation, sous réserve des restrictions s'appliquant à la protection de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité (article 5.1 de la *Directive sur le gouvernement ouvert*).

Suivant les résultats escomptés de la *Directive sur le gouvernement ouvert* (article 5.2), les Canadiens et les Canadiennes doivent être en mesure de trouver et d'utiliser l'information et les données du gouvernement du Canada afin d'assumer les fonctions suivantes :

- appuyer la reddition de comptes;
- faciliter les analyses à valeur ajoutée;
- optimiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation;
- soutenir l'engagement constructif avec leur gouvernement.

4. Contexte

4.1. Mandat, vision et mission de l'ONF

L'ONF est reconnu comme l'un des grands laboratoires de création du monde. À titre de producteur et distributeur public, son mandat est de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles distinctives, pertinentes, et innovatrices.

Ses œuvres offrent un accès privilégié à la diversité et à la vitalité de notre culture et constituent un élément indispensable du patrimoine culturel national. L'ONF collabore avec des cinéastes établis et de la relève, des créateurs et des coproducteurs de toutes les régions du Canada, avec diverses communautés ethnoculturelles et autochtones, et avec des partenaires du monde entier. Ses succès internationaux confèrent à la cinématographie canadienne un rayonnement inégalable à l'international et confirment l'excellence de ses créations. Depuis sa fondation en 1939, l'ONF a créé plus de 13 000 productions et remporté au-delà de 5000 récompenses, dont 8 prix Webby, 14 prix Écrans canadiens, 12 Oscars et plus de 90 prix Génie. Ses créateurs et créatrices continuent à faire œuvre de pionniers en matière de contenu et de forme dans le domaine du documentaire, du film d'animation, du contenu numérique multiplateforme ainsi que de l'animation numérique et stéréoscopique.

Pour rejoindre les Canadiens et les Canadiennes sur les plateformes qu'ils préfèrent, l'ONF a choisi diverses voies : distribution numérique pour la diffusion en continu sur le Web, fichiers numériques comprimés pour les appareils mobiles, DVD, e-cinéma et autres. Il exploite les nouvelles technologies et cherche à réinventer ses modes de création et de diffusion d'œuvres médiatiques, tout en rendant ses vastes archives plus accessibles que jamais.

Ses productions sont accessibles aux Canadiens et Canadiennes de toutes les régions, dans les deux langues officielles, grâce à son espace de visionnage en ligne. En effet, **ONF.ca** donne un accès instantané aux productions de l'ONF ainsi qu'à des chaînes de vidéo sur demande (VSD) présentant les meilleurs films de fiction et documentaires d'opinion indépendants produits au Canada et à l'étranger. Les œuvres de l'ONF sont également vues à la télévision, dans les salles de cinéma, dans les bibliothèques publiques, ainsi que dans des projections communautaires un peu partout au pays. L'ONF est reconnu par les écoles comme un fournisseur fiable de contenu éducatif depuis des générations. Des millions d'élèves canadiens profitent chaque année de ses productions par l'entremise de CAMPUS, son portail éducatif.

L'ONF produit des films dans les deux langues officielles grâce à ses Programmes français et anglais. Ses productions sont réalisées par une équipe de créateurs de l'ONF et indépendants de toutes les régions du pays. Les Programmes sont composés de plusieurs studios de production à la tête desquels se trouve un producteur exécutif. Les dix centres de production sont implantés à Montréal, Toronto, Moncton, Halifax, St. John's, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver. L'ONF a établi un solide réseau de distribution avec des partenaires des secteurs public (bibliothèques publiques et scolaires) et privé canadiens (entreprises de distribution, maisons de vente par catalogue, chaînes de cinéma, clubs vidéo, etc.) afin de rendre accessibles ses œuvres audiovisuelles dans l'ensemble des provinces et territoires du pays. De plus, l'Office agit comme distributeur à l'étranger.

L'ONF dans le contexte de l'administration fédérale et de l'industrie audiovisuelle

Bien que ne faisant pas partie des 43 ministères partenaires de Services partagés Canada, l'ONF recherche les économies d'échelle et l'efficacité apportées par l'offre de services partagés du gouvernement, notamment en utilisant le système de réservation de voyages partagés ou en étant une des premières organisations à demander l'utilisation du système de ressources humaines Mes RHGC.

L'ONF a aussi un statut atypique au sein des ministères du gouvernement fédéral, car son mandat premier n'est pas un mandat d'administration mais de production d'œuvres audiovisuelles et de distribution. L'industrie de la production audiovisuelle est encadrée par de nombreuses lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et artistique. La production d'une œuvre fait intervenir de nombreux partenaires, artistes et artisans qui contribuent à sa réalisation et qui accordent des licences d'utilisation à l'ONF. À titre d'exemple, même si un film est produit par

l'ONF, ses composantes ne sont pas propriété de l'ONF. Le statut des productions de l'ONF en termes d'information gouvernementale à valeur opérationnelle pouvant être ouverte est un statut complexe dont il faudra tenir compte.

4.2. Défis et réponses de l'ONF en matière de gouvernement ouvert

Les défis de l'ONF en matière de gouvernement ouvert

La mise en place de la notion de données et d'information *ouvertes par défaut* est un changement important dans les processus de l'organisation, qui fera face à plusieurs défis.

Le premier défi est principalement technologique et consiste à compléter l'inventaire des données et de l'information et l'intégration des systèmes d'information. Ce projet, mis sur pied il y a plusieurs années lors du virage numérique de l'ONF, a permis de mettre en place de nombreux processus de traitement des médias numériques et de l'information pour la production des œuvres. L'ONF a implanté de nouveaux systèmes informatiques pour gérer les actifs numériques, mais une partie des données se trouve encore dans les anciens systèmes existants et il faut compléter l'effort de migration afin de rendre ces données accessibles au public.

Le deuxième défi touche le volet culturel de l'organisation. L'ONF doit encourager une culture organisationnelle qui reconnaît l'importance de l'information comme une ressource stratégique. Celle-ci doit être évaluée en termes de sécurité pour l'organisation ou pour la protection d'informations personnelles. L'ONF doit aussi mettre en place un environnement propice au partage des données et de l'information avec la population canadienne. Il faut trouver le juste équilibre entre protection et partage de l'information, sécurité de l'information et transparence des mécanismes de gouvernance avec la population canadienne.

Il ne faudra pas négliger les efforts nécessaires à l'identification et à la classification des informations à valeur opérationnelle, en particulier celles touchant au cœur du mandat de production audiovisuelle de l'ONF et des œuvres de sa collection qui sont régies par des lois de propriété intellectuelle et artistique. La décision d'ouverture ou non de certaines informations peut avoir des conséquences importantes sur le mode de fonctionnement de l'ONF.

Enfin, l'organisation doit dégager les ressources humaines et financières requises pour mettre en place ce projet en concurrence avec les nombreuses autres priorités, sans pénaliser la réalisation du mandat de l'ONF.

L'organisation devra constituer des groupes de travail pour réfléchir à la manière de surmonter ces défis, favoriser la communication à travers tous les secteurs de l'ONF et à tous les niveaux sur l'importance de la gestion de l'information ouverte. Des formations et des séances d'information seront offertes à tous les niveaux, tout au cours du projet, pour mettre en place les mécanismes d'ouverture des données et de l'information.

Les réponses de l'ONF aux défis du gouvernement ouvert

ONF.ca et le plan de numérisation

Les 13 000 films réalisés depuis plus de 75 ans par l'ONF constituent les actifs opérationnels les plus importants de l'organisation. C'est pourquoi nous avons lancé en 2008 le projet majeur de les numériser et de les rendre disponibles au plus grand nombre sur le Web et sur les plateformes numériques. La tâche n'est pas complétée, car nous suivons l'évolution des technologies et nous profitons de l'opération pour restaurer certaines œuvres majeures afin de les offrir toujours avec la meilleure qualité disponible, mais déjà 3500 titres sont offerts au public canadien. Nous poursuivons ce chantier en ajoutant de nouveaux contenus à cette plateforme de visionnage en ligne et en offrant de nouveaux moyens d'y accéder.

MAM

L'ONF a mis en place récemment un nouveau système de gestion des contenus médias, identifié par le nom générique de MAM (Media Asset Management) et qui regroupe plusieurs modules, dont :

- Le système de gestion des œuvres (SGO) : catalogue l'ensemble des métadonnées bibliographiques sur les œuvres cinématographiques de l'ONF.

- Le système d'information média (SIM) : conserve les métadonnées techniques concernant les œuvres.
- Telescope, qui propose une interface conviviale pour consulter les métadonnées et visionner les médias conservés : vidéos, affiches, photos, éléments graphiques, etc.

Ces systèmes sont intégrés avec notre plateforme de visionnage en ligne et mobile ONF.ca. Cette nouvelle plateforme de gestion de l'information média va permettre à l'ONF d'extraire les ressources documentaires à valeur opérationnelle (RDVO) pour publication sur le portail des données et informations ouvertes.

Eureka

L'ONF a entamé différents projets de conformité à la *Directive en tenue de documents*, projets regroupés sous le nom Eureka. Le projet Eureka a déjà permis d'identifier une partie des ressources documentaires à valeur opérationnelle (RDVO) de l'ONF, de commencer l'analyse de processus de travail et flux informationnels, et une partie des dépôts. Toutes ces activités vont se poursuivre au cours des prochaines années et permettent déjà d'offrir une base solide pour les initiatives ONF dans le cadre du gouvernement ouvert.

4.3. Facteurs critiques de succès

Les facteurs critiques de succès pour l'implantation du PMOGO sont notamment :

- Avoir une direction et une gouvernance claires et durables pour procurer l'orientation et le soutien nécessaires à la réalisation des obligations de l'ONF en matière de gouvernement ouvert.
- Faire évoluer la manière dont l'ONF accomplit ses tâches pour que la notion d'*ouverture par défaut* devienne la façon naturelle de concevoir et de fournir ses services à la population canadienne.
- Sécuriser les ressources financières et humaines nécessaires afin de financer et soutenir les activités requises pour la mise en place du plan de gouvernement ouvert.
- Offrir la formation nécessaire pour modifier les processus d'affaires et accueillir la technologie pertinente afin de produire des données et de l'information *ouvertes par défaut*.

5. Résultats

5.1. Contribution de l'ONF aux résultats du gouvernement ouvert

Comme tous les ministères, l'ONF a déjà mis en place des processus de transparence et de reddition de comptes proactive, comme la divulgation des frais de voyage du commissaire ou des contrats d'une valeur de plus de 10 000 \$, ou la publication sur son site Web des demandes d'accès à l'information. L'organisation va poursuivre ces actions en exposant l'intégralité des données et de l'information opérationnelles. Notre engagement envers le gouvernement ouvert fait partie des efforts du gouvernement fédéral pour maximiser la communication de l'information et des données à valeur opérationnelle afin d'appuyer la transparence des décisions et la reddition de comptes de l'institution. Nous espérons également susciter la mobilisation des citoyens en leur permettant de réutiliser les données et les renseignements opérationnels de l'organisation, sous réserve des restrictions s'appliquant à la protection de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité.

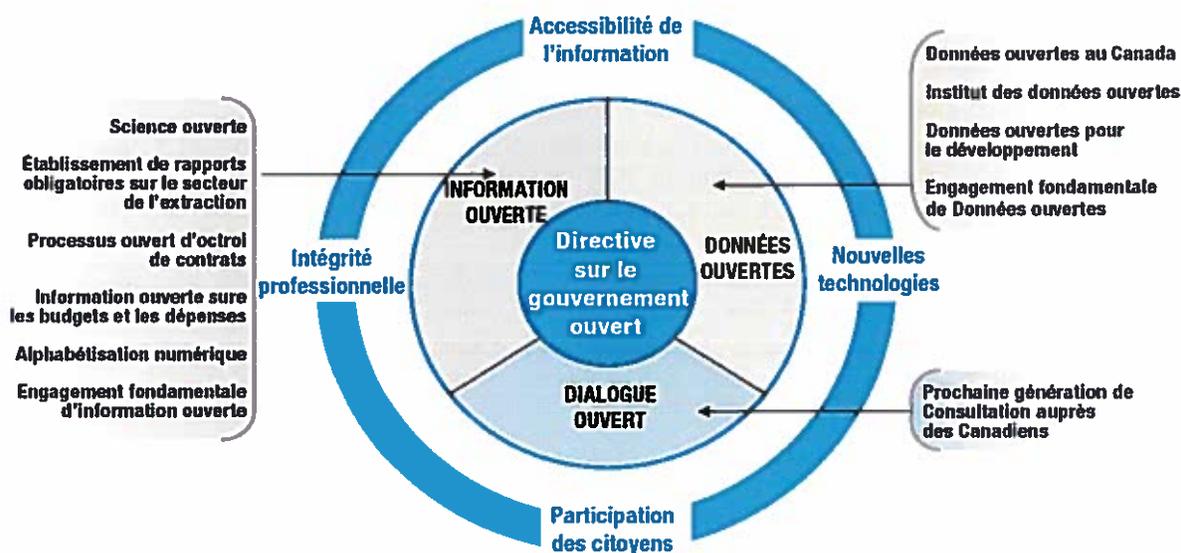


Figure 1 : Les 12 engagements du Plan d'action du Canada 2.0

Ses activités s'inscrivant dans le domaine de la culture, l'ONF se joindra aux efforts du gouvernement pour sensibiliser le public à la notion de propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

5.2. Vision et orientations stratégiques de l'ONF

La vision stratégique de l'ONF est d'être un acteur de premier plan dans le paysage médiatique mondial. Conscients que notre industrie est en pleine transformation, nous savons que notre succès repose sur notre capacité à nous adapter, à évoluer et à nous projeter avec ambition et audace vers l'avenir. Pour y parvenir, l'ONF a établi cinq grandes orientations qui guideront ses actions au cours des prochaines années; elles sont exposées dans le *Plan d'action 2015-16* présenté par le commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'ONF, en soutien au *Plan stratégique 2013-2018* :

1. Consolider la capacité financière de l'ONF.
2. Travailler ensemble.
3. Renforcer le leadership en création et innovation.
4. Intensifier l'engagement envers nos auditoires.
5. Miser sur nos atouts.

La deuxième grande orientation, *Travailler ensemble*, vise spécifiquement les objectifs du gouvernement ouvert en cherchant à *optimiser les systèmes internes de gestion de l'information* et à *exposer les données institutionnelles sur une plateforme intégrée, incluant les coûts, les revenus, l'auditoire, les usagers et les actifs*.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement pour un dialogue ouvert avec les citoyens, l'ONF a toujours maintenu une relation intime avec le public canadien. La quatrième grande orientation du plan d'action de l'ONF, *Intensifier l'engagement envers nos auditoires*, vise à renforcer cette relation en établissant un dialogue actif avec la population.

Souvent les œuvres de l'ONF ont été l'occasion pour des minorités canadiennes d'exprimer les situations qu'elles vivent ou d'exprimer des opinions de citoyens autour d'une cause commune. Que l'on soit d'accord ou non avec le point de vue du réalisateur, nos œuvres provoquent la réflexion et incitent à l'engagement social et aux débats sociétaux. L'ONF va mettre en place des outils pour poursuivre le dialogue avec la population canadienne autour de nos œuvres et des grands sujets de société et d'actualité. Depuis 2008, grâce à la technologie d'Internet employée pour la production d'œuvres interactives et la mise en place d'installations artistiques, grâce aussi à l'usage toujours plus poussé des médias sociaux, l'ONF a les moyens d'établir un dialogue bidirectionnel avec les Canadiens.

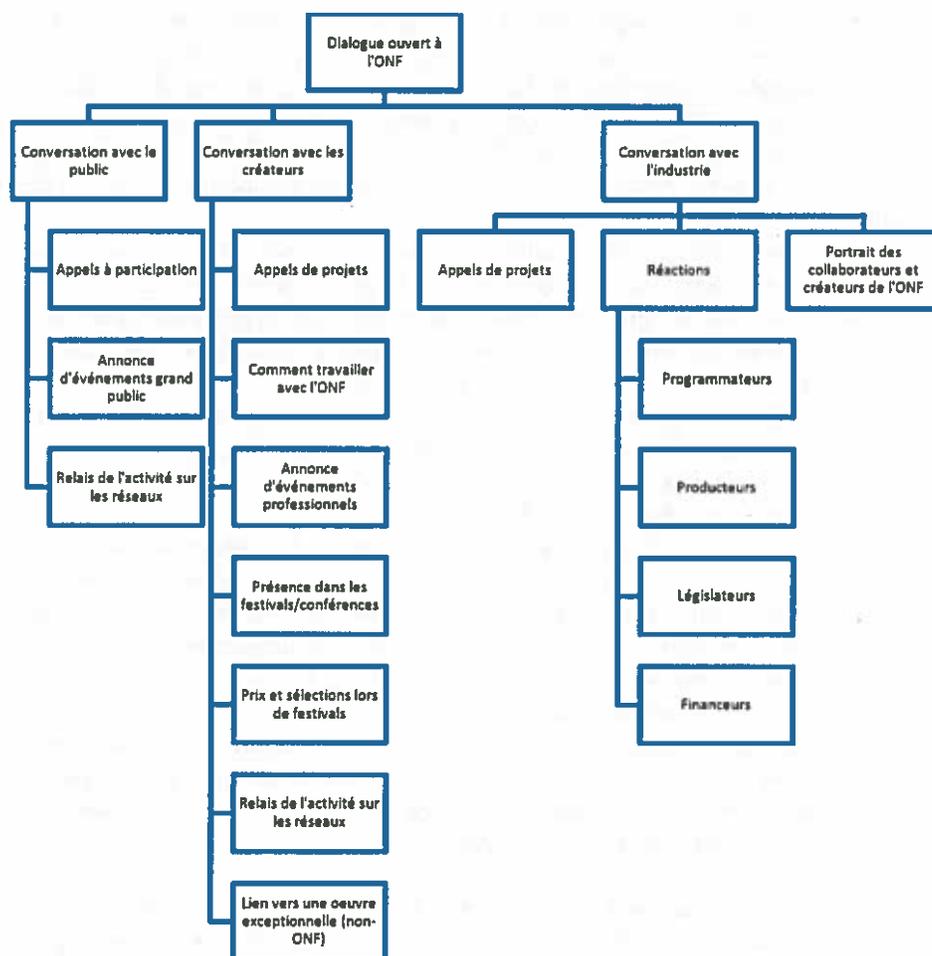


Figure 2 - Dialogue ouvert avec la population canadienne

Les initiatives de l'ONF auront pour conséquence positive l'optimisation interne des processus de gestion des données et de l'information, assurant une plus grande transparence de toutes les décisions prises par l'institution. Le dialogue ouvert avec les citoyens rapprochera encore plus les créateurs et leur public, menant à la création

d'œuvres qui reflètent les sujets d'intérêt de la population canadienne et qui contribueront à établir l'ONF comme organisation culturelle essentielle de la société.

6. Structures de gouvernance et processus décisionnels

Les sous-sections suivantes décrivent les structures de gouvernance et les processus décisionnels qui appuient un gouvernement ouvert et la manière dont ces responsabilités sont déléguées et assumées au sein de l'ONF.

6.1. Rôles et responsabilités – Administrateur général et cadre supérieur responsable de la gestion de l'information

La gouvernance du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) de l'ONF repose sur les responsabilités confiées au cadre supérieur responsable de la gestion de l'information (CSGI) et à l'administrateur général (AG) aux articles 6 (Exigences), 7 (Exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports) et 8 (Conséquences) de la *Directive sur le gouvernement ouvert*.

| Acteurs | Responsabilités |
|---|--|
| Administrateur général (AG) | <p>L'administrateur général (commissaire) assume les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuver le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO). • Soutenir les initiatives reliées aux exigences du gouvernement ouvert. • Prendre des mesures correctives en cas de non-conformité, en collaboration avec le cadre supérieur en gestion de l'information (CSGI) et le dirigeant principal de l'information (DPI). |
| Cadre supérieur en gestion de l'information (CSGI) | <p>Le cadre supérieur ministériel responsable de la gestion de l'information (CSGI) désigné par l'administrateur général est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer, faire approuver, publier, mettre en œuvre et actualiser annuellement le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) de l'ONF. • Maximiser la communication des données ouvertes (données structurées) et de l'information ouverte (documents et éléments multimédias non structurés) de l'ONF aux termes d'une licence ouverte sans restriction. • Veiller à ce que des données ouvertes et de l'information ouverte soient communiquées en formats accessibles et réutilisables par l'intermédiaire des sites Web et des services du gouvernement du Canada désignés par le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. • Créer et tenir à jour un répertoire complet des données et des ressources documentaires à valeur opérationnelle détenues par l'ONF en vue de déterminer leur admissibilité, leur ordre de priorité et la planification efficace de leur communication. • Lever les restrictions d'accès aux ressources documentaires institutionnelles de valeur permanente avant leur transfert à Bibliothèque et Archives Canada dans le cadre des activités prévues de disposition. • Faire en sorte que les exigences relatives à l'ouverture des données gouvernementales soient intégrées à tous les nouveaux projets d'acquisition, d'élaboration ou de modernisation des applications, systèmes ou solutions informatiques des ministères, à l'appui des programmes et services. |

En ce qui a trait au suivi et à l'établissement de rapports, le cadre supérieur ministériel responsable de la gestion de l'information (CSGI) désigné par l'administrateur général (commissaire) est chargé de :

- Superviser la mise en œuvre et la surveillance de la présente directive à l'ONF.
- Diriger les activités du groupe d'orientation.
- Travailler avec les principaux intervenants, y compris le chef des communications, le directeur GI/TI, le dirigeant principal de l'information (DPI), les propriétaires des données, les spécialistes fonctionnels et le coordonnateur de l'accès à l'information et

| Acteurs | Responsabilités |
|---------|--|
| | <p>de la protection des renseignements personnels, afin de s'assurer de la mise en œuvre de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler à l'administrateur général (commissaire) toute difficulté importante, les lacunes en matière de rendement ou les problèmes de conformité significatifs et proposer des solutions. • Veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour corriger les cas de non-conformité. Ces mesures correctives peuvent comprendre une formation supplémentaire, des changements dans les procédures et les systèmes, ou toute autre action appropriée. • Signaler les problèmes de rendement ou de conformité au dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada. |

Gouvernance, gouvernement ouvert et gestion de l'information à l'ONF

| Acteurs | Responsabilités |
|---|---|
| Groupe d'orientation¹ | <p>Le groupe d'orientation, dirigé par le CSGI, inclut des représentants de toutes les divisions de l'ONF et a notamment pour tâches de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les différentes divisions et unités pour développer et maintenir un inventaire des données ouvertes de l'ONF. • Contribuer aux livrables du gouvernement ouvert, telles les lignes directrices, les méthodologies, les structures, etc. |
| Dirigeant principal de l'information (DPI) | <p>Le dirigeant principal de l'information (DPI) assume les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir la vision et les orientations pour les stratégies GI/TI, les investissements et services pour appuyer les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les priorités du GC. • Approuver les livrables du gouvernement ouvert pour l'ONF. • Publier les livrables sur le site portail du gouvernement ouvert (ouvert.canada.ca). • Diriger les activités du comité AccèsGO. • Recommander l'adoption du PMOGO par l'administrateur général (commissaire). |
| Comité AccèsGO² | <p>Le comité AccèsGO, dirigé par le dirigeant principal de l'information (DPI), est composé de l'agent de sécurité ministérielle (ASM), de représentants des services juridiques, de spécialistes fonctionnels en GI, du coordonnateur de l'AIPRP (Accès à l'information et protection des renseignements personnels) et du correspondant sécurité TI (CSTI). Ses principales responsabilités consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir les lignes directrices et procédures pour préciser les données et les informations à publier sur le portail du gouvernement ouvert (ouvert.canada.ca) et les restrictions de publication à appliquer. • Proposer et prioriser les livrables du PMOGO à publier. • Valider les données et les informations avant publication pour veiller à la protection des données et informations personnelles. • Veiller à l'élimination des restrictions d'accès aux données et aux ressources documentaires institutionnelles ayant une valeur permanente avant leur transfert à Bibliothèque et Archives Canada. |

PMOGO : approche et gouvernance à l'ONF

Les initiatives de l'ONF en matière de gouvernement ouvert découlent d'une analyse des engagements du [Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2014-2016](#) et des exigences du [Cadre de responsabilisation de](#)

¹ Ce groupe sera mis sur pied par l'ONF au cours de l'année 2015-2016.

² Ce comité sera constitué par l'ONF au cours de l'année 2015-2016.

gestion (CRG) du Secrétariat du Conseil du trésor. Le dirigeant principal de l'information (DPI) élabore une première ébauche du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) de l'ONF et consulte le comité AccèsGO et le groupe d'orientation, avant de recommander l'adoption du PMOGO par l'administrateur général (AG) suite à la validation par le cadre supérieur en gestion de l'information (CSGI). La Figure 3 illustre ce processus.

Le PMOGO sera mis à jour annuellement par un processus de consultation des représentants des différentes unités administratives et des instances de gouvernance. Ce cycle de rétroaction permet une surveillance des activités du projet, des données et de l'information ouvertes.

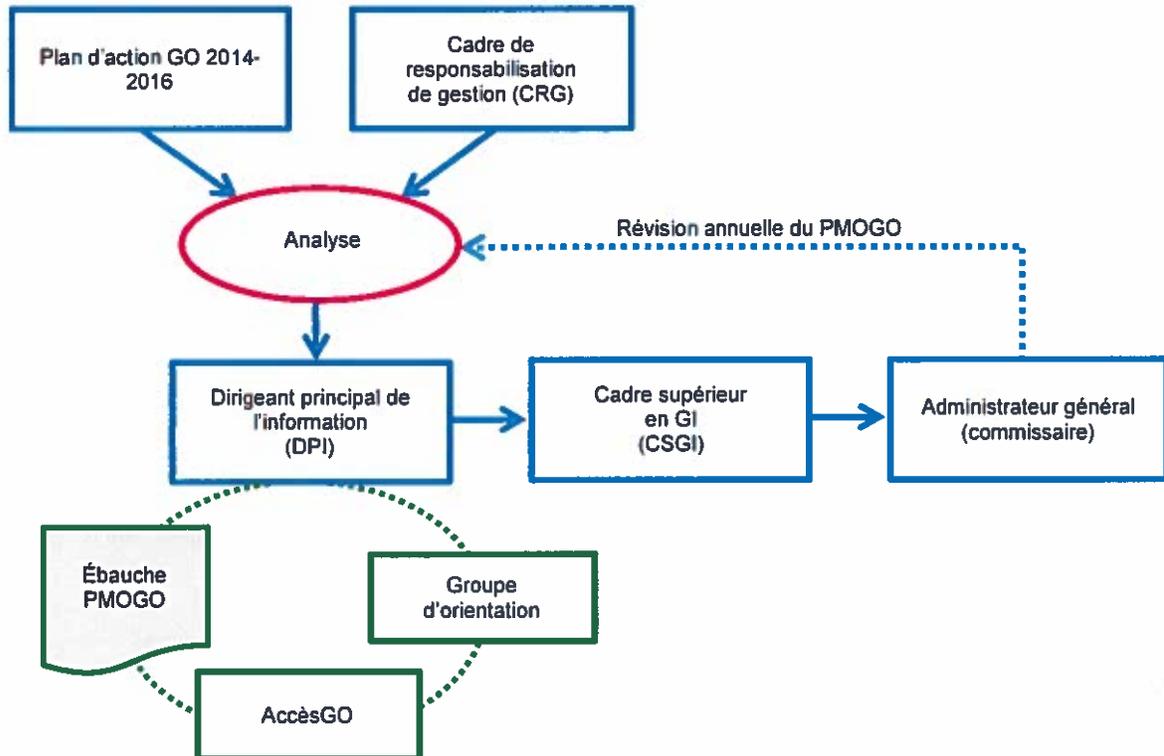


Figure 3 : Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) : approche et gouvernance à l'ONF

Processus d'approbation et de publication des livrables du PMOGO de l'ONF

Comme l'illustre la Figure 4, les livrables de l'ONF dans le cadre du gouvernement ouvert (tels que mentionnés dans le *Tableau de planification* de la section 7) seront analysés et priorisés par le groupe d'orientation avec la collaboration du comité AccèsGO, à partir des différents répertoires de données et de l'information préparés par chacune des divisions de l'ONF. Tous les livrables seront revus et approuvés par le dirigeant principal de l'information (DPI) avant leur publication sur le portail du gouvernement ouvert (ouvert.canada.ca).

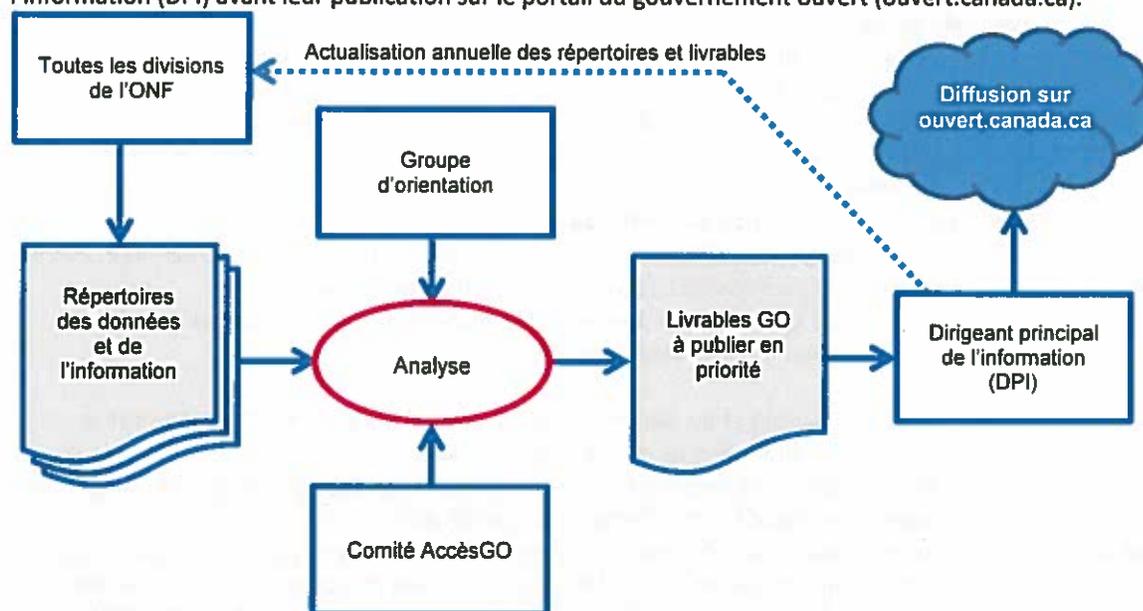


Figure 4 : Processus d'approbation et de publication des livrables GO de l'ONF

6.2. Rôles et responsabilités – Intervenants clés

| Acteurs | Responsabilités |
|----------------------|---|
| Toutes les divisions | <ul style="list-style-type: none"> Chaque division est responsable de la création et du maintien des répertoires de données et ressources documentaires à valeur opérationnelle détenues par sa division. Chaque division doit identifier les ensembles de données, informations et ressources documentaires ayant une valeur opérationnelle à publier dans le cadre du gouvernement ouvert, et les communiquer au cadre supérieur en gestion de l'information (CSGI) pour publication. Chaque division est propriétaire de ses ensembles de données et demeure responsable de leur contenu et de leur maintenance après publication. Chaque division assure la promotion de ses ensembles de données au moyen de divers canaux de communication. Un représentant de chaque division doit participer aux rencontres du groupe d'orientation. |
| GI/TI | Coordination et mesure de la performance du gouvernement ouvert <ul style="list-style-type: none"> Vérifier la création et le maintien des répertoires de données et de ressources documentaires ayant une valeur opérationnelle par chaque division et compiler les différents répertoires en un seul référentiel pour l'ONF. Être le point de contact central (interne/externe) pour la planification et la reddition de comptes. Élaborer et mettre à jour le PMOGO annuel de l'ONF. |

| Acteurs | Responsabilités |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Compiler les statuts sur la publication des livrables du gouvernement ouvert. |
| | Gestion des normes et de la communication <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des processus pour la publication des ensembles de données et informations. • Diriger la production de lignes directrices, gabarits, protocoles, méthodologies, etc. |
| | Assurance qualité <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la qualité des ensembles de données et informations soumises au CSGI par le groupe d'orientation. • Fournir une assurance qualité pour les ensembles de données et informations, selon les normes et lignes directrices de l'ONF ainsi que les directives, normes et lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). |
| | Publication et administration du portail du gouvernement ouvert <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer au CSGI les ensembles de données et ressources documentaires ayant une valeur opérationnelle détenues par l'ONF, avant publication. • Publier les ensembles de données et informations de l'ONF sur le portail du gouvernement ouvert (ouvert.canada.ca). |
| | Sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des conseils et du soutien aux unités administratives en ce qui concerne la sécurité des ensembles de données et informations. |
| RH | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le changement culturel interne et organiser des activités de communication, de sensibilisation et de mobilisation. |
| Communications | <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les demandes de renseignements du public relativement aux données et aux renseignements publiés par l'ONF sur les sites Web du gouvernement du Canada et dans le cadre des services désignés par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). |
| Achats | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'établissement des jalons du PMOGO en ce qui concerne la publication des informations et données contractuelles. |
| Gestion financière et administrative | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'établissement des jalons du PMOGO en ce qui concerne la publication des informations et données financières. |
| Marketing | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'établissement des jalons du PMOGO en ce qui concerne la publication des informations et données concernant l'auditoire. |
| Coordonnateur de l'AIPRP (Accès à l'information et protection des renseignements personnels) | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'établissement des jalons du PMOGO en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP). • Conseiller les usagers pour déterminer si les données et informations peuvent être publiées, en conformité avec la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>. |
| Services juridiques | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'établissement des jalons du PMOGO en ce qui concerne la publication des informations et données contractuelles. • Conseiller les usagers et groupes de travail pour toute question juridique. |

6.3. Communication, sensibilisation et mobilisation

L'ONF prévoit organiser des activités de communication, de sensibilisation et de mobilisation qui appuieront l'exécution du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) et faciliteront les changements culturels nécessaires pour l'implantation du gouvernement ouvert à l'ONF.

Un plan de communication va être établi au cours de l'année 2015-2016 afin de préciser les activités à organiser, ainsi que les stratégies de sensibilisation et de mobilisation des employés de l'ONF.

7. Tableau de planification : Exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert

L'ONF planifie l'ouverture des données et de l'information sur un horizon de cinq ans, d'octobre 2014 à mars 2020, suivant le calendrier suivant :

- Année 1 : octobre 2014 au 31 octobre 2015.
- Année 2 : du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.
- Année 3 : du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.
- Année 4 : du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.
- Année 5 : du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2020.

Le groupe d'orientation ainsi que le comité AccèsGO sont constitués d'employés des différents secteurs de l'ONF. Compte tenu de la charge de travail confiée à ces groupes, il se pourrait que certains secteurs doivent embaucher des ressources supplémentaires. L'ONF précisera les besoins en ressources humaines et financières au moment de la révision de cet échéancier, qui sera mis à jour annuellement.

| Référence | Exigence de conformité | Produits livrables / jalons | Responsable | Activités | Date du début | Date de la fin | Ressources (humaines et financières) | Etat d'avancement |
|-----------|---|--|-------------|--|---------------|----------------|---|-------------------|
| DGO 6.1 | Maximiser la communication des données ouvertes (données structurées) et de l'information ouverte (documents et éléments multimédias non structurés) du gouvernement du Canada aux termes d'une licence ouverte sans restriction, tel que précisé par le Secrétaire du Conseil du trésor du Canada. | Plan de communication des données de l'ONF. | DPI | - Préparation du plan de communication des données ouvertes - Publication du plan de communication des données | Année 2 | Année 3 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Plan de communication de l'information de l'ONF. | DPI | - Préparation du plan de communication de l'information ouverte - Publication du plan de communication de l'information | Année 3 | Année 4 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| DGO 6.2 | Veiller à ce que des données ouvertes et de l'information ouverte soient communiquées en formats accessibles et réutilisables par l'intermédiaire des sites Web et des services du gouvernement du Canada désignés par le Secrétaire du Conseil du trésor du Canada. | Liste des formats accessibles et réutilisables (pour les données et l'information) à utiliser au sein de l'ONF. | DPI | - Identification des formats de données et de l'information en usage à l'ONF - Détermination de la liste des formats et standards ouverts pour la publication des données et de l'information - Sélection des formats - Approbation par le groupe d'orientation et la direction - Directive interne à l'ONF concernant l'utilisation des formats ouverts | Année 2 | Année 2 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Processus de conversion des données qui doivent être communiqués et dont le format original n'est ni accessible ni réutilisable. | DPI | - Identification des sources de données à convertir - Adaptation des systèmes informatiques afin d'extraire des données dans un format ouvert | Année 2 | Année 5 | - TI : analystes et développeurs à déterminer en fonction de l'ampleur du travail - Ressources externes à budgéter | Non commencé |
| | | Processus de conversion de l'information qui doit être communiquée et dont le format original n'est ni accessible ni réutilisable. | DPI | - Identification des sources d'information à convertir - Adaptation des systèmes informatiques afin d'extraire des informations dans un format ouvert | Année 3 | Année 5 | - TI : analystes et développeurs à déterminer en fonction de l'ampleur du travail - Ressources externes à budgéter | Non commencé |
| | Processus de communication à l'appui de la publication des données de l'ONF. | CSGI | CSGI | - Transfert des données pour publication sur le site des données ouvertes du gouvernement | Année 3 | Année 5 | - GI : 1 analyste | Non commencé |
| | Processus de communication à l'appui de la publication des données de l'ONF. | CSGI | CSGI | - Transfert des informations pour publication sur le site des données ouvertes du gouvernement | Année 4 | Année 5 | - GI : 1 analyste | Non commencé |

Office national du film - Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO)

| Référence | Exigence de conformité | Produits livrables / jalons | Responsable | Activités | Date du début | Date de la fin | Ressources (humaines et financières) | Etat d'avancement |
|-----------|---|---|-------------|--|---------------|----------------|--|-------------------|
| DGO 6.3 | Créer et tenir à jour un répertoire complet des données et des ressources documentaires à valeur opérationnelle détenues par le ministère en vue de déterminer leur admissibilité, leur ordre de priorité et la planification efficace de leur communication. | l'appui de la publication de l'information de l'ONF. | | publication sur le site des informations ouvertes du gouvernement | | | | |
| | | Méthodologie de la création d'un répertoire de données. | DPI | - Méthode d'inventaire des RDVO | Année 1 | Année 2 | - GI : 2 spécialistes - 2 ressources externes spécialisées en GI - Projet Eureka : 200 K\$ | En cours |
| | | Méthodologie de la création d'un répertoire de l'information. | DPI | - Méthode d'inventaire des RDVO | Année 1 | Année 3 | - GI : 2 spécialistes - 2 ressources externes spécialisées en GI - Projet Eureka : 200 K\$ | En cours |
| | | Répertoire des données (listes détaillées décrivant le volume, la portée et la complexité des données détenues par l'ONF). | DPI | - Finalisation de l'inventaire des sources de données (projet Eureka) - Création du répertoire de données | Année 1 | Année 2 | - GI : 2 spécialistes - 2 ressources externes spécialisées en GI - Projet Eureka : 200 K\$ | Non commencé |
| | | Répertoire de l'information (listes détaillées décrivant le volume, la portée et la complexité de l'information détenue par l'ONF). | DPI | - Finalisation de l'inventaire des sources d'information (projet Eureka) - Création du répertoire de l'information | Année 2 | Année 3 | - GI : 2 spécialistes - 2 ressources externes spécialisées en GI - Projet Eureka : 200 K\$ | Non commencé |
| | | Processus de renouvellement en vue de maintenir le caractère actuel du répertoire des données de l'ONF. | DPI | - Identification des nouvelles données - Identification des données obsolètes - Maintenance du répertoire des données | Année 3 | Année 5 | - GI : 1 spécialiste | Non commencé |
| | | Processus de renouvellement en vue de maintenir le caractère actuel du répertoire de l'information de l'ONF. | DPI | - Identification des nouvelles informations - Identification des informations obsolètes - Maintenance du répertoire des informations | Année 4 | Année 5 | - GI : 1 spécialiste | Non commencé |
| | | Les actifs inclus dans le répertoire des données sont évalués pour déterminer leur admissibilité à la communication et leur ordre de priorité à ce chapitre. | DPI | - Analyse des actifs de données - Priorisation des données - Identification des données à publier et leur priorité | Année 2 | Année 2 | - Groupe d'orientation - Comité AccèsGo | Non commencé |
| | | Les actifs inclus dans le répertoire de l'information sont évalués pour déterminer leur admissibilité à la communication et leur ordre de priorité à ce chapitre. | DPI | - Analyse des actifs d'information - Priorisation des informations - Identification des informations à publier et leur priorité | Année 3 | Année 3 | - Groupe d'orientation - Comité AccèsGo | Non commencé |
| | | Les structures de gouvernance sont en place pour surveiller la mise en œuvre du PMOGO de l'ONF. | CSGI | - Élaboration du PMOGO - Nomination des comités - Communication aux employés | Année 1 | Année 1 | GI/TI | En cours |
| DGO 6.4 | Préparer, publier, mettre en œuvre et actualiser annuellement le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) du ministère. | Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) de l'ONF. | CSGI | - Rédaction du PMOGO de l'ONF - Approbation par la direction - Publication du PMOGO | Année 1 | Année 1 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste | Non commencé |
| | | Signatures à l'article 2 (approbation) du PMOGO de l'ONF. | CSGI | - Approbation par l'AG et le CSGI du PMOGO de l'ONF | Année 1 | Année 1 | - AG - CSGI - DPI | Non commencé |
| | | Le PMOGO de l'ONF dispose du personnel et des fonds | CSGI | - Évaluation détaillée des ressources nécessaires | Année 2 | Année 5 | - CSGI - DPI | Non commencé |

Office national du film - Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO)

| Référence | Exigence de conformité | Produits livrables / jalons | Responsable | Activités | Date du début | Date de la fin | Ressources (humaines et financières) | Etat d'avancement |
|-----------|---|---|-------------|---|---------------|----------------|--|-------------------|
| | | requis. | | - Approbation du projet par le dirigeant principal des finances (DPF) - Planification budgétaire à long terme de projet - Mise en place de la structure de suivi - Rapports réguliers à la direction sur l'avancement du projet - Publication des rapports d'avancement | Année 2 | Année 5 | - Dirigeant principal des finances (DPF) - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Les processus de surveillance et de production de rapports permettent d'évaluer les progrès et de maintenir le caractère actuel du PMOGO de l'ONF. | DPI | - Mise à jour du PMOGO en fonction de l'avancement du projet - Information de l'AG sur les changements apportés - Publication de la mise à jour du PMOGO | Année 2 T4 | Année 2 T4 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Première mise à jour annuelle du PMOGO de l'ONF. | CSGI | - Mise à jour du PMOGO en fonction de l'avancement du projet - Information de l'AG sur les changements apportés - Publication de la mise à jour du PMOGO | Année 3 T4 | Année 3 T4 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Deuxième mise à jour annuelle du PMOGO de l'ONF. | CSGI | - Mise à jour du PMOGO en fonction de l'avancement du projet - Information de l'AG sur les changements apportés - Publication de la mise à jour du PMOGO | Année 3 T4 | Année 3 T4 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Troisième mise à jour du PMOGO de l'ONF. | CSGI | - Mise à jour du PMOGO en fonction de l'avancement du projet - Information de l'AG sur les changements apportés - Publication de la mise à jour du PMOGO | Année 4 T4 | Année 4 T4 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Quatrième mise à jour du PMOGO de l'ONF. | CSGI | - Mise à jour du PMOGO en fonction de l'avancement du projet - Information de l'AG sur les changements apportés - Publication de la mise à jour du PMOGO | Année 5 T4 | Année 5 T4 | - GI : 1 spécialiste GI - TI : 1 analyste - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Méthodologie visant à éliminer les restrictions d'accès aux données et aux ressources documentaires ayant une valeur permanente avant leur transfert à BAC. | DPI | - Identification des restrictions d'accès aux données et aux ressources documentaires ayant une valeur permanente - Définition de la méthodologie d'élimination des restrictions d'accès aux données et aux ressources documentaires ayant une valeur permanente | Année 3 | Année 4 | - Comité AccèsGO - Groupe d'orientation - GI : 2 spécialistes | Non commencé |
| DO 6.5 | Optimiser la levée des restrictions d'accès aux ressources documentaires ministérielles de valeur permanente avant leur transfert à Bibliothèque et Archives Canada dans le cadre des activités prévues de disposition. | La méthodologie de l'élimination des restrictions d'accès aux données et aux ressources documentaires ayant une valeur permanente avant leur transfert à BAC est intégrée aux plans et aux procédures d'élimination de l'ONF. | CSGI | - Élaboration d'une directive interne pour l'élimination des restrictions d'accès aux données et aux ressources documentaires ayant une valeur permanente - Communication de la directive aux employés de l'ONF | Année 3 | Année 4 | - GI : 1 spécialiste | Non commencé |
| DO 6.6 | Faire en sorte que les exigences relatives à l'ouverture des données gouvernementales, énoncées précédemment, soient intégrées à tous les | Les structures de gouvernance sont en place en vue de veiller à ce que les exigences de la Directive sur le gouvernement | DPI | - Information du responsable des achats et des gestionnaires de programmes des exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert, | Année 1 | Année 2 | - GI : 1 spécialiste - Légal : 1 avocat - Responsable des achats | Non commencé |

Office national du film - Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO)

| Référence | Exigence de conformité | Produits livrables / jalons | Responsable | Activités | Date du début | Date de la fin | Ressources (humaines et financières) | État d'avancement |
|-----------|---|---|--------------------------------|---|---------------|----------------|---|-------------------|
| | nouveaux projets d'acquisition, d'élaboration ou de modernisation des applications, systèmes ou solutions informatiques des ministères, à l'appui des programmes et services. | ouvert soient intégrées à tout nouveau projet d'acquisition, de conception et de modernisation d'applications, de systèmes ou de solutions informatiques ministérielles. Les exigences de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i> sont intégrées aux processus d'acquisition des applications, systèmes et solutions informatiques de l'ONF. Les exigences de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i> sont intégrées aux processus de conception des applications, systèmes et solutions informatiques de l'ONF. Les exigences de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i> sont intégrées aux processus de conception des applications, systèmes et solutions informatiques de l'ONF. | Directeur du service juridique | pour inclusion dans les nouveaux projets | Année 2 | Année 2 | - GI : 1 spécialiste - TI : 1 analyste - Légal : 1 avocat | Non commencé |
| | | Les exigences de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i> sont intégrées aux processus de conception des applications, systèmes et solutions informatiques de l'ONF. | DPI | - Information des employés des TI et GI des exigences de la directive - Maintien des connaissances des employés des TI et GI | Année 1 | Année 5 | - TI : 1 analyste - GI : 1 spécialiste | Non commencé |
| | | Les exigences de la <i>Directive sur le gouvernement ouvert</i> sont intégrées aux processus de conception des applications, systèmes et solutions informatiques de l'ONF. | DPI | - Information des employés des TI et GI des exigences de la directive - Maintien des connaissances des employés des TI et GI | Année 1 | Année 5 | - TI : 1 analyste - GI : 1 spécialiste | Non commencé |
| | | Cadre de rendement pour la surveillance des progrès de l'ONF relativement aux activités et aux produits livrables / jalons indiqués dans le PMOGO. Les progrès relativement aux activités et aux produits livrables / jalons indiqués dans le PMOGO sont signalés régulièrement aux structures de gouvernance chargées de surveiller la mise en œuvre. Cadre de rendement pour la surveillance de la conformité constante de l'ONF aux exigences de la Directive. Processus visant à faire en sorte que les difficultés importantes, les lacunes au niveau du rendement ou les problèmes de conformité sont signalés à l'administrateur général (AG). | DPI | - Définition d'un cadre de surveillance | Année 1 | Année 5 | - DPI - Groupe d'orientation | Non commencé |
| | | Les cadres supérieurs ministériels responsables de la gestion de l'information désignés par les administrateurs généraux sont chargés de superviser la mise en œuvre et la surveillance de la présente Directive dans leur ministère. | DPI | - Processus de rapport régulier de l'avancement du projet au CSGI | Année 1 | Année 5 | - DPI - Groupe d'orientation | Non commencé |
| DGO 7.1 | | | CSGI | - Processus de rapport de surveillance de conformité | Année 1 | Année 5 | - DPI - Groupe d'orientation - Comité AccèsGO | Non commencé |
| | | | CSGI | - Processus de rapport régulier de l'avancement du projet à l'AG par le CSGI | Année 1 | Année 5 | - CSGI - Groupe d'orientation | Non commencé |